



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 11 octobre 2011 à 15 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint.

**CE-2011-1569\* POLITIQUE DE RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en infrastructures sont différents selon les secteurs de la ville;

**CONSIDÉRANT QU'il y a eu**, dans les dernières années, le développement d'outils de priorisation et de gestion;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de répartir équitablement** la partie des travaux reliés au pavage des projets d'infrastructures municipales prévus au programme triennal d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres travaux devraient être priorisés à l'aide des outils de priorisation et de gestion;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver** une politique de financement des infrastructures municipales pour remplacer la politique existante SF-2002-04, qui vient à échéance en décembre 2011 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver la politique de répartition du financement des infrastructures municipales annexée à la présente résolution.

Le Service des infrastructures est responsable de l'application de cette politique ainsi que du calcul de l'enveloppe budgétaire maximum attribuable aux différents secteurs de la ville.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-1570\* SOUMISSION 2011 SP 275 - RECONSTRUCTION DU CHEMIN DES ÉRABLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Les Constructions CJRB inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1 pour la reconstruction du chemin des Érables, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 348 759,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41521-521	333 453,19 \$	Inondations - Juin 2011 - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	15 306,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-1571\*

**DÉPÔT DE PROJETS AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES, PHASE II DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DANS LE CADRE DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, a lancé son programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase II;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme exige plusieurs conditions d'admissibilité, dont celle de déposer une résolution pour confirmer ses engagements financiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire déposer des projets à ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour déposer des projets est fixée au 30 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau réalise annuellement plusieurs projets via son plan quadriennal des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires et qu'une enveloppe de 3,5 M\$ est en place pour réaliser les projets :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner les projets mentionnés ci-dessous soumis par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives, phase II, à savoir :
  - Aménagement du parc Maclaren;
  - Réfection des terrains de tennis parc Jack-Eyamie;
  - Aménagement de terrain de soccer naturel au parc Ernest-Gaboury;
  - Aménagement du parc des Hautes-Plaines;
  - Aménagement du parc Central (cœur du Plateau);
- de confirmer son engagement à payer sa quote-part des coûts admissibles au projet.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-1572\*

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION DU VOLET QUÉBÉCOIS DE BAL DE NEIGE 2012, DOMAINE DES FLOCONS - 410 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la 34<sup>e</sup> édition de Bal de Neige se tiendra sur une période de 18 jours, soit du 3 au 20 février 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale investira près de 550 000 \$ en 2012 au développement du volet québécois « Domaine des flocons » au parc Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** Bal de Neige est annuellement un des plus grands festivals de la région de la capitale nationale et que la rive québécoise attire près de 250 000 visiteurs au « Domaine des flocons », dont 30 % de l'extérieur de la région et bénéficie de retombées économiques significatives;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente sera négocié et signé entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale, énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la réalisation du volet québécois « Domaine des flocons » de Bal de Neige 2012 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la participation financière de la Ville de Gatineau à titre de coproducteur pour la réalisation du volet québécois « Domaine des flocons » dans le cadre de Bal de Neige 2012 dans la mesure où la CCN demeure un acteur financier important du projet;
- d'autoriser le trésorier à :
  - prévoir au budget 2012, les sommes nécessaires approuvées par la présente résolution pour la réalisation de Bal de Neige, soit un budget de 410 000 \$ au poste budgétaire 02-71511 et 140 000 \$ en services;
  - virer au budget 02-71511 de Bal de Neige, les revenus supérieurs aux montants prévus au budget des subventions et commandites de Bal de Neige;
  - virer au budget de l'année suivante, le solde du budget 02-71511 des années 2011 et 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2011 conditionnellement à l'adoption du budget 2012.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-1573\*

**ÉCHANGE DE DROITS IMMOBILIERS ENTRE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA ET LA VILLE DE GATINEAU - LOTS 1 739 579, 1 620 147, 4 237 031, 4 237 036, 4 237 039, 4 237 046, 4 237 050, 4 237 052, 4 237 053, 4 237 056, 4 237 044, 1 739 562, 1 739 563, 4 237 029, 4 237 033, 4 237 035, 4 237 037, 4 237 048 ET 4 237 057 AU CADASTRE DU QUÉBEC ET ACTE DE RENONCIATION PARTIELLE À UNE SERVITUDE POUR LE LOT 4 304 254 AU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Sa Majesté) et la Ville de Gatineau (Ville) occupent depuis le 1<sup>er</sup> mai 1972, soit la construction de Place du Portage, les lots dont elles deviendront respectivement propriétaires aux termes du présent acte d'échange;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent acte d'échange de droits immobiliers est fait dans le seul but de rectifier les titres et l'occupation de Sa Majesté et de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire des lots 1 739 562, 1 739 563, 4 237 029, 4 237 033, 4 237 035, 4 237 037, 4 237 048 et 4 237 057 au cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire céder en faveur de Sa Majesté son droit de propriété dans les lots précités;

**CONSIDÉRANT QUE** Sa Majesté est propriétaire des lots 1 739 579, 1 620 147, 4 237 031, 4 237 036, 4 237 039, 4 237 046, 4 237 050, 4 237 052, 4 237 053, 4 237 056 et 4 237 044 au cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Sa Majesté désire céder en faveur de la Ville son droit de propriété dans les lots précités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit être autorisée, par décret du gouvernement du Québec, à signer l'acte d'échange de droits immobiliers et l'acte de renonciation partielle à une servitude :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'acte d'échange de droits immobiliers entre la Ville de Gatineau et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, le tout conformément aux conditions inscrites à l'acte et conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec l'y autorisant;
- d'accepter l'acte de renonciation partielle à une servitude par la Ville de Gatineau pour le lot 4 304 254 conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec l'y autorisant;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'acte d'échange de droits immobiliers et l'acte de renonciation partielle à une servitude.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-1574\*

**SOUSSION 2011 SP 265 - REMPLACEMENT DU PONCEAU ARQUÉ MULTIPLAQUE SUR LA RUE JEAN-PROULX - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Location d'équipement R.H. Nugent Itée, 3281, route 148, Pontiac, Québec, J0X 2G0 pour le remplacement du ponceau arqué multiplaque sur la rue Jean-Proulx, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 137 337,50 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41521-521	131 309,96 \$	Inondations - Juin 2011 - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	6 027,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-1575\* SOUSSION 2011 SP 266 - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA RUE DE NEUVILLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Les Constructions CJRB inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1 pour le remplacement d'un ponceau sur la rue de Neuville, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 327 641,46 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41521-521	313 261,76 \$	Inondations - Juin 2011 - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	14 379,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-1576\* SOUSSION 2011 SP 267 - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme 9129-6558 Québec inc./David Riddell Excavation/Transport, 910, chemin Du Village, Morin-Heights, Québec, J0R 1H0 pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Montagne, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 194 727,04 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41521-521	186 180,76 \$	Inondations - Juin 2011 - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	8 546,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 octobre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-1577\*

**MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION ET PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR CLAUDE LARAMÉE À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-665 en date du 5 mai 2010, approuvait le départ à la retraite de monsieur Claude Laramée, directeur du Service d'évaluation, le 1<sup>er</sup> octobre 2010;

**CONSIÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-588 en date du 1<sup>er</sup> juin 2010, approuvait l'engagement contractuel de monsieur Claude Laramée à titre de directeur du Service d'évaluation pour la période se terminant le 30 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir la structure organisationnelle du Service d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de prolonger l'embauche de monsieur Claude Laramée afin d'assurer la continuité des opérations :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service d'évaluation de la façon suivante :

- Abolir le poste de directeur adjoint (poste numéro EVA-CAD-010 au plan d'effectifs des cadres);
- Créer la Division commerciale, industrielle et institutionnelle;
- Créer le poste de chef de division, Commerciale, industrielle et institutionnelle à la classe 6 de l'échelle salariale des cadres et y désigner madame Diane Blais pour occuper le poste. Le salaire de madame Diane Blais sera celui de la classe 6, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau;
- Transférer les postes d'évaluateur III, de secrétaire II (poste numéro EVA-BLA-057 au plan d'effectifs des cols blancs), de commis de bureau (poste numéro EVA-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs) et de responsable, Commercial, industriel et institutionnel et tous les postes qui en relèvent sous la Division commerciale, industrielle et institutionnelle;
- Transférer les divisions soutien et résidentielle et tous les postes qui en découlent sous le directeur.

Les modifications seront effectives à compter de l'adoption de la résolution d'embauche du nouveau directeur du Service d'évaluation.

De plus, il est résolu que ce comité recommande au conseil d'accepter la prolongation de l'engagement contractuel de monsieur Claude Laramée à titre de directeur du Service d'évaluation, du 7 octobre au 23 décembre 2011, et de nommer madame Diane Blais, « évaluateur » de la Ville de Gatineau jusqu'à la nomination du nouveau directeur du Service d'évaluation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Le Service des ressources humaines est autorisé à faire les changements nécessaires à l'organigramme du Service d'évaluation.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-115 – Service d'évaluation – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 octobre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif